

## RAPPORT COMMUN CM-2026-001 ET CM-2026-002

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

Préfecture de l'Essonne - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20260119-CM-2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ASSAINISSEMENT - PRESTATION DE SERVICES

Rapporteur : Carlos ANDRADE DOS SANTOS

#### Partie 1 : Règles et contexte général

##### I. Rapport et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Il est rappelé ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat sur les orientations budgétaires.

###### Article L.2312-1 CGCT

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. ».*

Par ailleurs, l'article L2312-1 du CGCT est complété utilement par l'article L 5217-10-4 du CGCT qui précise que pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de **dix semaines** avant le vote du budget primitif.

###### Jurisprudence importante

Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury)

Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac)

Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).

## II. L'absence de PLF à ce stade

Cette année encore la France reste engluée dans une crise politique majeure puisque comme en 2025, il n'y a toujours pas de loi de finances début janvier 2026. La situation est légèrement différente de l'année dernière car le projet de loi de finances pour la sécurité sociale a été définitivement entériné le 16 décembre 2025.

A l'heure actuelle, il n'y a toujours donc pas de loi de finances 2026 et une loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025. C'est la troisième fois depuis l'instauration de la Vème République qu'une loi spéciale a été votée.

Une loi spéciale sert à assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier de l'année qui suit l'absence de vote d'une loi de finances.

En l'état actuel des choses, la loi de finances 2026 poursuit un triple objectif. Le premier est de financer les chantiers prioritaires stratégiques, le deuxième est de préserver le modèle social existant et le dernier redonner des marges de manœuvres budgétaires tout en proposant de maintenir le déficit public à 4,7%.

D'après le ministre de l'économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, les conditions devraient être réunies pour qu'un vote du budget intervienne à la fin du mois de janvier.

### 1. Les principaux chiffres à retenir

	2024	2025*	2026*
<b>Déficit public</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,7%</b>
<b>Dette publique</b>	<b>113,7%</b>	<b>117,4%</b>	<b>115,0%</b>
<b>Croissance</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,9%</b>
<b>Part des dépenses publiques (en % du PIB)</b>	<b>57,3%</b>	<b>55,3%</b>	<b>NC</b>
<b>Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)</b>	<b>42,8%</b>	<b>43,8%</b>	<b>NC</b>

\* Chiffres provisoires sources loi de programmation pluriannuel des finances publiques et projection banque de France

### 2. Le contexte global

- La croissance mondiale continue sur une dynamique stable avec une prévision attendue à 2,6%. Le combat contre l'inflation continue et elle devrait passer de 4,2% en 2025 puis à 3,5% en 2026, selon le fond monétaire international. Malgré la subsistance de conflits régionaux, des niveaux d'endettement public important, d'un ralentissement de la consommation et une croissance à moyen terme faible, les perspectives de croissance sont jugées stables pour l'année 2026.
- La croissance 2025 en zone euro s'établit à 1,3 %. Elle serait attendue à 1,2% en 2026. L'économie de la zone européenne a continué de croître en 2025 mais reste fortement impactée par les différents aléas que représentent les droits de douanes et les défis de stimuler la croissance interne de la zone euro. La politique monétaire de la banque centrale européenne a, quant à elle, permis de faire descendre le taux d'inflation de 2,4% en 2024 à 2,0% en 2025. L'inflation passerait à 1,6% pour 2026.
- La France devrait connaître une croissance de 0,9 % en 2025. La croissance attendue pour 2026 serait de 0,9 %. La croissance en 2025 a tenu bon contrairement aux pronostics initialement prévus. Tiré par un secteur de l'aéronautique toujours performant et des exportations particulièrement dynamiques au second semestre, l'économie française a plutôt bien résisté aux différents chocs, notamment ceux provoqués par l'augmentation des droits de douane américains.

### **III. Environnement des collectivités locales : principales mesures de la loi de finances 2026**

Nous n'avons pas d'éléments à communiquer sur ce sujet étant donné, qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'y a toujours pas eu de vote sur la loi de finances en 2026.

En attendant le vote d'une loi de finances pour 2026, une loi spéciale a été adoptée le 27 décembre 2025 permettant d'autoriser le fonctionnement, à minima, des institutions publiques que sont l'Etat et les collectivités territoriales.

#### Partie 2 : Résultats provisoires 2025 et perspectives 2026

### **IV. Bilan provisoire 2025 et perspectives 2026**

*Remarque : L'ensemble des données du CFU 2025 demeure des données provisoires jusqu'à mise en concordance avec le compte de gestion du comptable public, la clôture définitive ayant eu lieu le 15 janvier. Le bilan et l'analyse seront détaillés lors des votes du compte administratif et du compte de gestion lors du prochain conseil municipal.*

Les hypothèses retenues pour la construction du budget annuel qui est, à ce stade, encore en cours d'élaboration, sont détaillées dans le document complémentaire joint.

Elles doivent permettre de garantir, sur le long terme, les équilibres budgétaires et la solvabilité financière de la Ville. Aussi la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la conservation d'un bon niveau d'épargne nette sont des critères primordiaux.

#### **Des ajustements sont à prévoir :**

- pour absorber les éventuels impondérables dus au contexte qui impacteraient notre politique d'achats et d'investissements
- pour s'adapter aux conséquences de l'absence de loi de finances pour 2026 à ce stade

Sont présentés dans le document complémentaire joint, les hypothèses concernant :

- Les recettes et dépenses de fonctionnement (dont les éléments sur la masse salariale)
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement
- Le bilan des principales opérations d'équipement réalisées
- Les orientations 2026
- Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement
- Les financements prévus en 2026
- La situation de la dette
- La conclusion prospective
- La situation budgétaire pour le budget primitif 2026 du budget assainissement-prestations de services

Le Conseil est invité à prendre acte.